

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| ○ Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W21-699345

126486

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1178

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0663463938

Total des frais engagés : 540,80 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

28  
MELHAT RABIA - M.  
Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : EL 599345

Signature de l'adhérent(e) :

Le 28/10/2022

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/07/2000	Chirurgie	A	G	INP : 00000000000000000000000000000000 Signature : Dr. [Signature]

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE NOUVELLE ERE Dr TAZI Asma - Dr CHRAIBI Rue Mostapha Chouki, Bloc 15 Anfa Casablanca	28/7/22	540, 80

AUXILIAIRES MEDICÁUX						
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

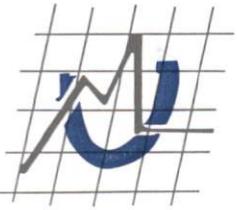


Dr M'hamed LEMSEFFER

### URGIEN UROLOGUE

copie et Chirurgie des Reins  
et des Voies Urinaires  
Greffes Rénales  
nephroptosis Extra Corporelle  
Stérilité Masculine

Ancien interne des Hôpitaux de Montpellier  
Ancien Assistant des Hôpitaux de Montpellier  
Ancien Chef de Clinique Urologique  
à la Faculté de Médecine de Montpellier  
Membre de l'Association Française d'Urologie



الدكتور محمد المسفر

جراحة الكلية والمسالك البولية

زرع الكلية

تفتيت الحصى بالأشعة

الأمراض التنايسية والعقم

خريج كلية الطب بمونبولي

رئيس سابق لمصلحة جراحة الكلية

بالكل البولية بالمستشفى الجامعي بمونبولي

الجامعة الفرنسية لجراحة المسالك البولية



PPC : 79DH00  
026466 004907

12.2023  
L2100515

Casablanca, le ..... 28 Juil 2022 ..... الدار البيضاء في :

Dr M'hamed LEMSEFFER  
6x 60,00 - lafushi Nasr S

ferflex : 5.1 ampoule 1ij (2mg)  
79.00

ASS 100 mg 1ij  
49.00

DOCIVOX : 5.3 c. 1.071 (2)  
52.80

Urbiflex 100 mg 1ij (2)

En cas d'urgence, s'adresser à la Clinique BADR : 05 22 49 28 00 / 05 22 49 23 80 / 81

05 22 20 96 63 - 05 22 27 41 17 / 05 22 20 64 83 - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 20 96 63 - الفاكس :

24, Rue El Alloussi - Bourgogne (en face Clinique BADR) - CASABLANCA - Tél.: 05 22 27 41 17 / 05 22 20 64 83

540, 80 Fax : 05 22 20 96 63 - E-mail : drlemseffer-uro@hotmail.com

PHARMACIE NOUVELLE ERE  
Dr TAZI Yessina - Fr. CHRAIBI  
Rue Mostapha Chouaki, Bloc 18 Anfa II  
Casablanca - Tél: 05 22 94 53 47

PPC : 79DH00  
026466 004938

01.2024  
L2100504

LOT : 220328  
DLUO : 04/2025  
49.00DH

Dr M'hamed LEMSEFFER  
Urologist - Surgeon Urologue - Chirurgien Urologue -  
A Rue El Alloussi Bourgogne - Casablanca - Tél: 05 22 27 41 17 / 05 22 20 64 83

LOT : M0693  
PER : 01/2024  
PPV : 52.80DH